

MAIRIE D'IZON

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2023

M. DE LAUNAY : Bonsoir à tous, chers collègues. Je déclare la séance ouverte.
Je désigne M. Clément MEZERGUE, Secrétaire de séance.

Sont excusés ayant donné pouvoir :

M. Thierry DUBREUIL est absent et a donné pouvoir à Serge FLAHAUT,
M. Joël MASSY est absent et a donné pouvoir à Régis EMERIAU,
M. Thierry DIRHEIMER est absent et a donné pouvoir à Gilles BOUEY,
Mme Virginie VIDORRETA est absente et a donné pouvoir à Delphine FLOIRAT,
Mme Natacha BEAUCHENE est absente et a donné pouvoir à Audrey COMBIER,
Mme Sophie CARRERE est absente et a donné pouvoir à Marc BOISSEAU
M. Frédéric MALVILLE est absent et a donné pouvoir à Aline FONTAINE
Mme Ludivine-Grâce FAGEOLLE PIQUER est absente et a donné pouvoir à André VEYSSIERE.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 décembre 2022.

M. DE LAUNAY : Approbation du procès-verbal du 6 décembre. Y a-t-il des remarques du côté de l'opposition sur ce procès-verbal ? Très bien. Le PV est adopté.

Le procès-verbal du 6 décembre 2022 est adopté.

M. DE LAUNAY : Les registres vont circuler, pour la signature et c'est parti pour ce petit Conseil municipal.

1. Autorisation de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) – Opération 39 Médiathèque/Opération 49 Équipements Médiathèque

M. DE LAUNAY : Première délibération à l'ordre du jour, au sujet d'une Autorisation de Programme/Crédit de Paiement pour les deux opérations 39 et 49, relatives à la médiathèque. La parole est à Yannick CLAVIER.

M. CLAVIER : Merci, bonsoir. Effectivement, concernant la médiathèque, comme évoqué lors du dernier Conseil municipal du 6 décembre, l'ensemble des travaux n'a pas pu être effectué sur 2022, donc, on a transféré des paiements de 2022 à 2023.

Pour mémoire, en décembre, on avait dit que pour l'année 2022, on prévoyait de payer 2 060 969 €, on n'a payé que 2 048 218 € soit 12 751 € qui bascule de 2022 à 2023. Et il a fallu remettre la main à la poche pour 3 points.

Sur la partie bâtiment :

La viabilisation du terrain, la connexion à différents réseaux : eau, assainissement, fibre, téléphonie, pour une somme de 17 300 € ;

Un système de vidéoprotection et d'un système de contrôle d'accès à la médiathèque pour un montant de 11 434 € ;

La charpente métallique sur le lot 2, pour un montant de 19 616 €.

Et comme les coûts de la médiathèque augmentent, les coûts d'honoraires du maître d'œuvre augmentent aussi à hauteur de 8 000 €.

Soit, une augmentation de 56 350 € qui seront payés sur l'année 2023, alors que l'on avait prévu de payer 285 000 € lorsque l'on a présenté l'APCP au mois de décembre.

Donc, 285 000 € + 12 751 € que l'on bascule de 2022 à 2023 + 56 350 € en plus sur 2023, ça nous donne un reste à payer en 2023 de 354 101 €.

Sur la partie équipement :

Pas d'augmentation, on reste toujours sur 583 000 €. Il y a juste des ajustements entre 2022 et 2023 sur le paiement. Donc, on transfère du paiement qui aurait dû être fait en 2022, sur 2023.

Voilà pour l'APCP de la médiathèque.

M. DE LAUNAY : Très bien, merci Yannick, pour cette présentation très précise. Y a-t-il des observations au sujet de cet APCP ? C'est OK pour tout le monde. Je la passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

2. Demande de subventions – DETR 2023

M. DE LAUNAY : Deuxième délibération à l'ordre du jour, s'agissant cette fois-ci de deux demandes de subventions auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR, pour 2023. La Ville d'Izon porte quelques projets d'investissements en 2023 qui auraient pu, en partie, être réalisés en 2022, mais que l'on n'a pas pu réaliser. On sollicite l'État au titre de la DETR pour deux projets :

D'abord, la création d'une halle sportive et d'un skatepark à proximité immédiate de l'école et de la médiathèque. C'est un projet que l'on a commencé à annoncer l'année dernière et donc, on espère bien que l'on va pouvoir le réaliser.

On sollicite la DETR à hauteur de 175 000 € sachant que la DETR est plafonnée à 35 % de 500 000 € maximum, et que le premier devis nous donne la somme rondelette de 709 000 € HT sachant que les devis datent un peu et qu'il est probable qu'avec cette inflation qui nous entoure, on en ait peut-être pour 800 000 € à l'arrivée. Donc, on sollicite la DETR à hauteur de 35 %. Je précise que l'on va également solliciter l'Agence Nationale du Sport comme on l'avait fait l'an dernier, cette fois, à hauteur de 461 000 €. L'année dernière, on avait pris une « petite piqure », on peut le dire, on avait obtenu gain de cause auprès de l'ANS pour un deuxième projet, bien moins coûteux, alors que l'on espérait qu'ils nous répondent favorablement sur ce premier projet. On repart au combat auprès de l'ANS en espérant qu'elle reconduise d'abord son règlement d'intervention, ce qui est loin d'être acquis puisqu'à ce jour, ce règlement d'intervention pour 2023 n'a toujours pas été diffusé, on en prendra connaissance a priori fin mars et donc, on devrait savoir, je pense au cœur de l'été, si l'ANS va nous accompagner ou pas sur ce projet de halle sportive et un skatepark en partie couvert. Je précise que ce genre d'infrastructures sportives manque cruellement à Izon, on a presque 7 000 habitants, donc, on a absolument besoin d'infrastructures supplémentaires. J'ajoute que ces infrastructures sportives profiteront non seulement aux associations présentes avec lesquelles on entretient de très bons rapports, je me suis entretenu notamment, à plusieurs reprises avec le bureau du club de basket qui est très demandeur de cette nouvelle structure. Et cette structure pourrait profiter aux scolaires et périscolaires ça serait une valeur ajoutée au cadre de vie isolé, et s'agissant du skatepark, vous connaissez, comme moi, l'appétence de la jeunesse izonnaise pour ce genre de sports urbains, donc, on espère bien pouvoir doter Izon d'un skatepark de qualité. C'est le premier projet.

Et le deuxième projet concerne l'aménagement de la route départementale 242 sur l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, cette fois, c'est un projet qui a été évalué, il y a à peu près un an, à 709 154 €, là aussi, il est très probable que les prix aient augmenté en raison de l'inflation, mais en tout cas, on part sur cette base et on sollicite la DETR à hauteur de 30 % de 500 000 € c'est-à-dire toujours à hauteur de 150 000 €.

Je précise, au sujet de l'avenue de Lattre de Tassigny que l'on a reçu confirmation cette semaine, de la part de Jean GALAND Conseiller départemental et vice-président du Département en charge des infrastructures routières, on a reçu la confirmation que le Département nous accompagnerait pour refaire le tapis de roulement de la route départementale donc, c'est plutôt une bonne nouvelle. Espérons maintenant que nous allons obtenir cette DETR et que ce projet de réfection de voirie nécessaire compte tenu des nuisances subies par les riverains de ce côté-ci d'Izon sur l'entrée Est. Espérons donc, que ce projet verra le jour en 2023 en tout cas, on fait tout pour, conformément, je le précise à la parole que l'on a donné à ces riverains.

Y a-t-il des questions ?

Mme FONTAINE : Bonsoir à tous, bonsoir, M. le Maire. Une question sur chacune des dépenses prévues. D'abord, on s'étonne un tout petit peu de l'enveloppe sur le skatepark et de la demande de financement pour l'ANS, puisque, du coup, l'autofinancement de la commune sera très faible. Est-ce que cela ne sera pas un frein comme ça l'a été l'année dernière sur la demande... ?

M. DE LAUNAY : Moi, je suis les préconisations des services de l'État et quand les services de l'État, en l'occurrence les services de la sous-préfecture, nous indiquent qu'on peut y aller, puisque c'est ce que font toutes les communes voisines. On serait bien idiot de ne pas y aller. Si on dit qu'il y a une petite chance pour que l'on soit à un autofinancement de 20 %, je me dis autant saisir cette chance, ça ne coûte rien et ça peut rapporter gros. Évidemment, si votre question est de savoir s'il est réaliste que le reste à charge de la commune soit aussi faible, sincèrement, je suis septique, mais il n'empêche que je tente le coup, parce qu'à ma place n'importe lequel d'entre nous tenterait le coup, dès lors qu'on nous invite à tenter le coup. Donc, on tente, évidemment, on ne s'attend pas à un tel taux de subventionnement à l'arrivée, mais on tente le coup, comme nos voisins.

Mme FONTAINE : Ça, c'était sur le premier projet, sur le 2^e projet, comme nous l'avons vu en commission l'autre jour, sur la partie technique du projet, le chiffre qui nous a été annoncé était quand même sérieusement plus élevé sur le coût des infrastructures avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny. Et est-ce que si ce coût est beaucoup plus important, ça modifiera la subvention ?

M. DE LAUNAY : D'abord, je réponds à votre deuxième question, la plus importante, je crois, c'est que le taux de subventionnement des DETR est plafonné à 500 000 € maximum. Et donc, dans la mesure où il est plafonné à 30 % de 500 000 € maximum, on ne pourra pas, de toute façon obtenir davantage que 150 000 € de la DETR. J'ajoute que le règlement d'intervention des DETR a été divisé par deux, il n'y a pas très longtemps, on va dire que tous les feus ne sont pas au vert. Là encore, on a échangé avec les services de l'État qui nous ont dit : « Compte tenu de l'urgence qu'il y a à sécuriser, à apaiser la circulation sur l'entrée Est d'Izon, dont, tentez le coup. » Donc, une fois encore, on tente le coup, mais je ne vous cache pas que je ne suis pas sûr de moi, s'agissant de ce que la DETR pourrait nous aider sur ce projet. En tout cas, on tente le coup. S'agissant du coût qui a été abordé en commission, puisque ce projet a été discuté en commission à plusieurs reprises, sauf erreur de ma part, le coût qui vous a été communiqué était un coût TTC, là, vous avez les coûts HT, c'est peut-être ce qui explique le delta dont vous parlez.

Ensuite, je l'ai dit en commission, les devis à partir desquels on travaille sont des devis qui datent d'il y a quelques mois. Et il ne vous a pas échappé qu'en ce moment tout grimpe à commencer par les travaux de voirie donc, on s'attend potentiellement à un prix total augmenté d'une bonne centaine de milliers d'euros hors taxe.

D'autres remarques au sujet de cette demande de subvention ? Du côté de l'opposition, c'est OK ? Très bien, je passe donc cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

3. Demande de subvention FIPDR 2023 : Extension de la vidéo protection et matériel de la Police Municipale

M. DE LAUNAY : Toujours une demande de subvention auprès des services de l'État, cette fois-ci au titre du FIPDR, c'est-à-dire le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation. C'est très simple, c'est classique même pour Izon, dans le prolongement de la signature du Contrat de Sécurité Intégrée, j'ai signé le CSI en décembre 2021, dans le prolongement de cette signature, l'État s'est engagé et on continue de s'engager à nous soutenir financièrement pour les projets de développement de la vidéoprotection et donc, on revient cette année, avec, comme ambition, d'installer huit nouvelles caméras sur Izon qui sont situées sur des points sensibles, en tout cas, des points stratégiques, il s'agit de densifier le maillage de la commune en matière de vidéoprotection et de combler quelques trous que l'on a encore dans la raquette et on a procédé à cette localisation en lien avec les services de la gendarmerie qui nous ont fortement conseillé d'installer des caméras à tel ou tel endroit. Ces huit nouvelles caméras verront le jour d'abord :

À l'intersection de la rue des Gabauds, rue du Sablonat et de la rue de la Grave ;

À l'intersection de l'avenue des Prades et du chemin de l'Ancienne Voie Romaine ;

Du côté de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny au croisement avec le Chemin du passage, donc sur la départementale toujours ;

Sur l'avenue du Général de Gaulle, le croisement de Gaulle – Uchamp rue de Carreau ;

Sur le croisement de l'avenue des Anciens Combattants et toujours la départementale 242.

On en a pour un montant total de 42 000 €, on est sur une demande de subvention à hauteur de 50 % auprès du FIPDR, soit 21 256 € et il restera, en autofinancement : 21 256 €.

Ça, c'est pour l'extension du périmètre de vidéoprotection et ensuite, on adresse également une demande de subvention pour doter nos agents de la police municipale de deux gilets pare-balles tactiques pour un montant total de 922 € avec 500 € de subvention espérés.

Y a-t-il des questions au sujet de cette demande de subvention ?

Mme FONTAINE : Une petite question s'il vous plaît, déjà avez-vous un retour sur les bienfaits de la vidéoprotection sur la commune ? Avez-vous pu, avec la gendarmerie, établir les chiffres ?

M. DE LAUNAY : Les chiffres, je ne les ai pas en tête, en tout cas, on a les félicitations des services de l'État, à commencer par les services de la gendarmerie qui ont pu élucider quelques affaires grâce à notre système de vidéoprotection, qui, par ailleurs, et ça, on a du mal à le chiffrer, joue un rôle de prévention, puisque là où il y a des caméras, on peut espérer un peu moins de délinquance qu'en temps normal. J'ajoute que ces caméras, nous ont également servi à identifier certains acteurs d'incivilité sur la commune, malheureusement trop fréquentes, et que quand on arrive à identifier une personne coupable d'incivilité, je reçois cette personne très cordialement dans mon bureau et qu'en général, les mois qui suivent, cette personne se tient plutôt à carreau. Donc, oui, il me semble que le bilan est plutôt positif et pour répondre à votre question, les services de l'État, gendarmerie en tête, nous félicitent de notre système de vidéoprotection.

Mme FONTAINE : Une deuxième question, il y a quelques mois de cela, nous avons voté l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit en particulier en raison du coût et aussi pour des raisons écologiques. Est-ce que le fait d'installer les caméras, je crois que ça oblige à laisser l'éclairage public allumé, vous le confirmez ?

M. DE LAUNAY : Là, vous posez publiquement une question que l'on a eu d'aborder en commission, et donc, vous avez déjà la réponse, mais puisque vous m'adressez cette question publiquement, je vais vous apporter une réponse publiquement. Pour des raisons techniques, en effet, Madame n'était peut-être pas présente, mais en tout cas, ça a été abordé en commission, c'est certain, pour des raisons techniques, en effet, certains tronçons sur la Ville ne peuvent pas faire l'objet d'une extinction de l'éclairage public dans la mesure où les caméras de vidéoprotection sont branchées sur le même réseau électrique. C'est un point sur lequel on avait attiré notre attention, dès le départ, et c'est quelque chose que l'on assume parfaitement, pouvoir déconnecter le réseau qui alimente l'éclairage public et le réseau qui alimente le système de vidéoprotection supposerait que l'on dote chacun des points de contact d'éclairage et de vidéo protection d'une armoire particulièrement dédiée aux caméras de vidéoprotection. Il faut disjoindre, en quelque sorte, les armoires, faire en sorte qu'elles ne soient plus communes. C'est précisément ce que l'on a commencé à faire en 2022, nous allons poursuivre cet effort en 2023 et on peut raisonnablement espérer qu'au cours de l'année 2023, on pourra, sur l'ensemble du réseau de caméras de vidéoprotection, disjoindre l'alimentation de l'éclairage public et l'alimentation de vidéo protection. Donc, oui, nous faisons cet effort. Nous en avons, à peu près, pour 5 000 € par armoire, on a commencé à le faire et on va continuer à le faire.

Mme FONTAINE : Je vous remercie pour ces précisions.

M. DE LAUNAY : Y a-t-il d'autres remarques du côté de l'opposition, au sujet de cette demande de subvention ? Je sou mets donc cette délibération au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette nouvelle unanimité.

4. Demande de subvention FONDS VERT : Modernisation de l'éclairage public et rénovation énergétique des bâtiments communaux

M. DE LAUNAY : Une demande de subvention, une fois encore, c'est le temps des demandes de subventions. Cette fois-ci, au titre du fonds vert pour la modernisation de l'éclairage public à Izon et pour des travaux de rénovation énergétique de bâtiments communaux. Vous le savez, l'État a mis en place, vous le savez, un fonds Vert destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires. Ce fonds vert est doté, pour l'instant à 2 Md€ à destination des collectivités locales et donc, il nous est paru intéressant de nous emparer de cette opportunité, si je puis dire, pour bénéficier de subventions afin d'améliorer notre performance environnementale, notamment, par la rénovation énergétique des bâtiments et par la modernisation de l'éclairage public. Ce fonds vert annonce que l'on pourrait être aidé à hauteur de 80 % des dépenses, là encore, j'anticipe votre question, je doute fortement que l'on soit subventionné à hauteur de 80 %, mais déjà, si nous étions subventionnés à hauteur de 50 %, je serais personnellement très heureux. On met 80 parce que sur les bons conseils de l'État, on nous a dit : « Chargez la mule, peut-être, sait-on jamais, que ça fonctionnera ». Nous avons choisi deux axes, d'abord la modernisation de l'éclairage public, d'une part, en renouvelant 55 foyers vétustes en LED et donc, là, on poursuit notre plan de déploiement des LED sur l'éclairage public, sous la houlette de Serge FLAHAUT qui mène ce chantier avec son panache habituel. Nous avons choisi également de tenter... je dis bien « tenter », de renouveler l'éclairage des terrains de football et des terrains de rugby. C'est une demande des deux clubs concernés.

On a eu plein de problèmes sur Cassignard, à plusieurs reprises, et ça nous coûte cher en termes de fonctionnement et par ailleurs ce n'est pas économique du tout. Donc, là, l'idée est de profiter de fonds vert pour changer l'éclairage du terrain de rugby et on a une forte demande également depuis 18 mois, maintenant. Ils nous ont renouvelé cette demande ces derniers mois, de la part du FC Mascaret qui souhaiterait doter le terrain d'honneur d'un éclairage à hauteur des normes régionales 1 et régionales 2, ceci pour pouvoir, le week-end, faire des matchs officiels en soirée, ce qui pourrait amener un pôle de vie sur le stade de la Naude les week-ends et je suis plutôt, à titre personnel, favorable à ce que les Izonnais puissent se retrouver autour d'un match de foot, le samedi soir en famille. Donc on tente l'opération dans la mesure où là, il y a une opportunité d'obtenir des subventions considérables. Par ailleurs, s'agissant de la rénovation énergétique des bâtiments, on a ciblé en suivant les préconisations du SDEEG, on a fait réaliser un audit par le SDEEG il y a 1 an ½ maintenant. En suivant les préconisations du SDEEG, on a ciblé plusieurs bâtiments municipaux qui méritaient que l'on rénove d'un point de vue énergétique ces bâtiments, soit, qu'il s'agisse de remplacer les luminaires, soit qu'il s'agisse de remplacer certaines menuiseries. Sont visées, notamment, l'école élémentaire et l'école maternelle. Sont concernés également : le gymnase, la salle des fêtes, la salle de danse et la Mairie. On a ciblé ces travaux, s'agissant de la modernisation de l'éclairage public, du renouvellement des foyers vétustes et de l'éclairage des terrains de foot, il y en a au total pour 256 000 € et on espère être subventionné à hauteur de 80 %, c'est très optimiste et s'agissant de la rénovation énergétique des bâtiments, on en a pour 137 997 € et là encore, on espère être subventionnés à hauteur de 80 %, ce qui ferait un autofinancement à hauteur de 20 %, c'est une opportunité exceptionnelle. Je profite de ce que l'on aborde ce sujet pour remercier le travail des services techniques et notamment du responsable des bâtiments municipaux qui a travaillé dans un temps record pour nous établir ces devis et je l'en remercie chaleureusement.

Des remarques peut-être ? Où des observations du côté de l'opposition ?

M. VEYSSIERE : J'ai échangé avec Karine, ici présente, sur les subventions de 80 % fonds vert. Il y a d'autres communes à la CALI qui splittent. Au lieu de demander 80 % au fonds vert, ils demandent 40 % à la DSIL et 40 % au fonds vert avec plus d'espoir d'avoir des fonds de financement.

M. DE LAUNAY : Nous avons échangé, il y a peu près ¾ d'heure sur le sujet, Monsieur VEYSSIERE et ensuite vous avez échangé avec Karine LONGAIVE, je vous remercie de me poser publiquement cette question, une fois encore. Je répète que nous ne faisons que suivre les préconisations des services de l'État, la sous-préfecture nous a encouragés à aller sur du 80 % de fonds vert. Une commune de la CALI, et pas n'importe laquelle, il est vrai, que Libourne s'est aventuré à faire à la fois du fonds vert et de la DSIL pour du changement d'éclairage de ses terrains de sport. C'est la liberté de Libourne, en tout cas, on a encore vérifié juste avant ce Conseil municipal, c'est bien la seule commune qui l'ait fait et toutes nos communes voisines, ont fait du 80 % fonds vert. L'explication technique, je ne l'ai pas. Comprenez qu'en m'appelant 45 minutes avant le Conseil municipal, je vous ai renvoyé, fort logiquement, vers notre directrice générale des services, mais je n'ai aucune raison ce soir, de changer de braquet. 80 %, je les espère, mais je n'y crois pas trop, très sincèrement. Est-ce que l'on aurait pu y aller au titre de la DSIL, à part Libourne, pour des raisons qui peuvent nous échapper, c'est peut-être une question de normes du terrain, peut-être que Libourne a chargé la mule sur un autre projet, qui m'échappe complètement, donc je n'ai pas d'explications, mais je maintiens sur les bons conseils de Karine et de ses collègues qu'on fait bien de cibler 80 % de fonds vert.

D'autres remarques du côté de l'opposition ?

M. VEYSSIERE : Je vous rejoins sur Cassignard parce qu'entre les consommations vertigineuses de l'éclairage et les pannes que l'on a, ou l'ampoule, c'est 8 500 € l'ampoule, je crois, quand il y en a deux qui lâchent, ou quatre qui lâchent comme en ce moment... ça fait mal.

M. DE LAUNAY : Je confirme que l'on investit effectivement pour moins dépenser en matière de fonctionnement. Et là, on y est, à plein, a fortiori si l'on est subventionné à de tels taux.

M. VEYSSIERE : Sur le gymnase, il me semble que l'on avait discuté de panneaux photovoltaïques pour chauffer ce gymnase qui est assez consommateur d'électricité.

M. DE LAUNAY : Oui, alors on a consulté un partenaire sur la faisabilité technique de cette intention. Il semblerait, pour l'instant que le retour soit négatif pour des questions de charges. C'est-à-dire, pour faire très court, que la charpente du gymnase ne pourrait pas supporter d'être équipée de plus de 400 m² de panneaux photovoltaïques. Et c'est l'échelle en deçà de laquelle on ne peut pas aller sinon, aucun porteur de projets ne nous accompagnera. Pour remédier à ce défaut structurel, on envisage, là aussi, on vous en parlé, on envisage de doter le parking à côté du gymnase, d'une ombrière photovoltaïque qui pourrait peut-être remplir la même fonction. Je dis bien peut-être, parce qu'on a un doute sur la pertinence économique de faire de l'autoconsommation, il est peut-être plus intéressant, pour des raisons que je ne vais pas détailler ce soir, de réinjecter tout dans le réseau à des fournisseurs d'électricité, plutôt que de l'auto consommer en partie. On a demandé une étude de faisabilité sur trois sites : d'abord, à proximité du gymnase et de l'école, ombrières photovoltaïques et on en profiterait pour refaire en partie le parking qui est en face de l'école maternelle, qui est en bien mauvais état et l'opération pourrait nous aider à financer cet investissement. On envisage aussi de le faire sur Portès, sur le parking du boulodrome avec un boulodrome couvert et enfin on envisage de le faire également sur le stade de la Naude, toujours avec pour idée de doter le parking d'ombrières et peut-être, pourquoi pas la Naude un autre projet qui pourrait ajouter une valeur ajoutée au site sportif lui-même, en tout cas, à ceux qui aiment le football. On est dessus, on a un premier retour plutôt favorable de la part de ce partenaire. Maintenant ce que l'on va faire, et ça prend du temps, on va rédiger un appel à manifestation d'intérêt pour soumettre ce projet à plusieurs porteurs et ensuite, on choisira celui qui nous fait la meilleure offre. On espère le réaliser en 2023 – 2024, en tout cas, le cahier des charges, l'appel à manifestation d'intérêt a intérêt à être bouclé d'ici deux mois, j'en parais encore à Karine LONGAIVE tout à l'heure.

M. VEYSSIERE : Oui, parce que dans ce cas, les investissements seraient absorbés par les panneaux photovoltaïques.

M. DE LAUNAY : C'est-à-dire que la structure en soit, l'ombrière, si on parle d'ombrière photovoltaïque, ne nous coûte rien, c'est le porteur de projets qui le prend à sa charge, il a son modèle économique et ensuite, le loyer qu'il nous payerait pourrait nous servir à financer les investissements que l'on souhaite faire dessous. Par exemple, sur le parking de l'école, l'ombrière ne coûterait rien, et le loyer que l'on percevrait de la part du porteur de projet pourrait nous permettre de financer la réfection du parking. Le boulodrome la structure ne nous coûterait rien, mais le loyer qu'il nous payerait pourrait nous servir à faire un boulodrome couvert dessous, et pour la Naude, on a également un autre projet, mais le modèle, c'est celui-ci. Maintenant, il faut qu'on l'affine, qu'on le mette à l'épreuve des chiffres. On a déjà un retour plutôt positif, mais j'attends avec impatience de challenger plusieurs porteurs de projets pour voir celui qui « nous rapporte le plus de loyers ». Mais il ne faut pas attendre de miracle, sincèrement, les loyers sont objectivement misérables.

J'ai été, en tout cas, déçu, ils pourraient nous permettre, quand même de faire des investissements, j'ai été assez déçu des loyers proposés. Mais il n'empêche que ce n'est pas mal et par ailleurs, au-delà de cette analyse économique, il y a quand même une dimension écologique qui me paraît importante par les temps qui courent a fortiori et si on pouvait doter Izon d'ombrières photovoltaïques, ça serait un bon message que l'on adresserait, me semble-t-il, aux Izonnais et à nos voisins et progressivement, peut-être que l'on arrivera, au fil du temps à porter des projets de développement photovoltaïque de plus grande ampleur. On a, notamment, avec la CALI, un grand projet, vous le savez, on en a déjà discuté, tout le long de la voie ferrée, en lien avec la commune de Saint-Sulpice, sur une vingtaine d'hectares, mais on est loin du compte. Mais l'idée et l'ambition sont là, conformément, soit dit en passant, aux engagements que l'on avait pris devant les Izonnais pendant la campagne électorale.

M. VEYSSIERE : Une dernière remarque, sur la partie dépenses de la feuille que vous nous avez remise : restauration scolaire, travaux d'isolation des plafonds, il n'y a pas de chiffres ?

M. DE LAUNAY : Moi, j'ai 43 000 €, on n'a peut-être pas le même tableau, mais je serais très étonné : 43 718, 18 €, Monsieur VEYSSIERE.

M. VEYSSIERE : ... Donc, la salle des fêtes, c'est 2 848 €, c'est ça ?

M. DE LAUNAY : Oui, tout à fait.

Mme FONTAINE : Une dernière question concernant justement ces travaux à l'école élémentaire, sur les restaurants scolaires, ça s'intègre dans le projet de rénovation et d'agrandissement ?

M. DE LAUNAY : Oui, ça s'inscrit dans le projet de rénovation du restaurant scolaire et en plus, de mettre la cuisine aux normes, ce qui aurait dû être fait, il y a quelques années, on ambitionne de mieux isoler le restaurant, la salle de restauration elle-même. Et non seulement on envisage de mieux l'isoler d'un point de vue énergétique, mais on envisage de mieux l'isoler d'un point de vue acoustique. Puisque l'ambiance sonore à l'intérieur de ce réfectoire est difficilement supportable, tant par les enfants que par nos agents, qui pour beaucoup, mettent des bouchons carrément, pour que ça soit supportable sur le long terme. Donc, on espère faire d'une pierre deux coups, on a de premiers devis, l'idée est très simple, c'est de rabaisser le plafond et de travailler à la fois l'isolation énergétique et l'isolation acoustique. On a choisi l'option la moins coûteuse, je le dis. Il y avait plusieurs options sur la table, pour l'instant, on est sur l'option la moins coûteuse, mais qui ne sera pas la moins efficace. C'est OK pour vous ? Très bien, je sou mets donc cette demande de subventions fonds vert, au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette unanimité.

5. Demande de subvention auprès du SDEEG : éclairage public de la médiathèque

M. DE LAUNAY : 5^e délibération à l'ordre du jour, Serge FLAHAUT. Cher Serge, je t'en prie.

M. FLAHAUT : Bonsoir, avant de parler de la demande de subvention, j'aimerais apporter quelques chiffres concernant l'éclairage public, depuis les actions mises en place 2020-2021, avec les 55 luminaires que vous a présenté Laurent, on sera à 350 luminaires sur 876 qui sont en éclairage LED ce qui fait à peu près 40 % de la commune, sachant que la moyenne nationale de 2018 était de 10 %.

C'est-à-dire que l'on est plutôt bien équipé et ces 55 luminaires correspondent à la 3^e phase que l'on avait prévue, c'est-à-dire que l'on a fait 36 la première année, 29 la deuxième, et donc il en restait 55 à faire pour arriver aux 110 que l'on avait répertoriés, qui avaient plus de 30 ans avec le SDEEG. Par rapport à ces deux actions qui ont été menées, je vais vous donner quelques chiffres de 2020 à 2022 :

En 2020, on avait une consommation de 215 000 kW, on est passé à 2021 à 153 000 kW et en 2022 à 116 000 kW. Sachant qu'en 2022, le SDEEG a donné une consommation estimée sur décembre, mais ils prennent la tendance sur les 11 mois et estiment le 12^{ème} mois.

Ce qui nous ferait passer à un montant en 2020 de 31 756 € à 25 037 € en 2021 et nous serions à 22 403 € en 2022. Sachant qu'en même temps, pratiquement chaque année le kW a pris 17 %, c'est-à-dire que malgré les 3 fois 17 %, on arrive quand même à réduire la consommation et le coût. Et par rapport à la question posée tout à l'heure par Mme FONTAINE, sur Izon nous avons 876 points lumineux, et nous en avons actuellement 243 qui restent allumés liés à la vidéo. Ce qui fait à peu près 25 ou 30 %.

Je vais, maintenant vous présenter la demande de subvention auprès du SDEEG concernant la mise en place de lampadaires pour la médiathèque. Ça a été présenté en commission le 2 février 2023, toujours par rapport à la demande faite au SDEEG, on peut bénéficier de 20 % de subventions.

Concernant les lampadaires qui seront au nombre de 6, pour le montant des travaux hors taxe, nous serions à 19 779,79 € à 20 % du montant ce qui ferait 3 955,93 € ;

Une maîtrise d'œuvre à 7 %, ce qui nous ferait 1 384,58 € et il nous resterait en autofinancement toujours en hors taxe : 17 208,41 €.

Y a-t-il des questions par rapport à l'éclairage public ?

M. DE LAUNAY : Merci beaucoup, Serge, je soumetts donc cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

6. CLECT n° 4 du 31 janvier 2023 – rapport n° 3

M. DE LAUNAY : Il s'agit cette fois-ci de la CALI, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 31 janvier dernier au sujet du transfert du complexe aquatique les Bains de l'Isle situé à Saint-Seurin-sur-l'Isle, auprès de la CALI, comme chaque fois qu'un service est transféré, il y a lieu de réunir cette commission locale des charges transférées. Cette CLECT a établi un rapport qui a été adopté à l'unanimité et en tant que Conseil municipal, il vous revient de délibérer sur l'évaluation des charges transférées proposées par la CLECT. Je précise que les charges transférées s'agissant de Saint-Seurin s'élèvent 272 000 € si bien que l'attribution de compensation de Saint-Seurin-sur-l'Isle passerait de 935 434 € à 670 951 €.

Y a-t-il des remarques sur ce mécanisme de la CLECT ou sur ces chiffres ? Ou sur ce transfert de compétence ? La CALI le fait vraiment dans un souci de solidarité, c'est-à-dire que de fait, les habitants de Saint-Seurin accèdent moins facilement à la Calinésie que les habitants d'Izon ou de Libourne, a fortiori et donc, il est paru qu'il y avait une forme d'équité à ce que la CALI prenne également à sa charge, non pas le complexe aquatique, mais en tout cas, la piscine de Saint-Seurin qui est en très mauvais état puisque ça fait quelques années qu'elle ne fonctionne plus. Il était grand temps que la CALI intervienne avant que ça ne soit trop tard. Des questions complémentaires ? C'est OK, je soumetts donc ce rapport de la CLECT au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

7. Redevance d'occupation du domaine public (RODP) et droits de place

M. DE LAUNAY : C'est un sujet qui n'avait pas été abordé depuis 2010 et donc, le Conseil municipal s'en empare ce soir. Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants.

S'agissant d'abord des droits de place pour le marché hebdomadaire, là, pas de changement, une place sans électricité coûte aux abonnés 0,40 € par mètre linéaire ;

Pour les non-abonnés à 0,80 € par mètre linéaire ;

Et avec électricité, nous sommes à 0,55 € le mètre linéaire pour les abonnés ;

Et à 1,30 € le mètre linéaire pour les non-abonnés.

S'agissant maintenant des marchés gourmands, jusqu'à présent, on s'était calé sur les droits de place du marché hebdomadaire l'idée étant d'attirer, en quelque sorte les commerçants pour nos marchés gourmands. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les commerçants sont au rendez-vous et la population également. Et comme prévu, on décide en 2023, à compter du 15 février 2023, d'augmenter ces tarifs pour les métiers de bouche. On distingue métiers de bouche, métiers artisanaux et ensuite tout ce qui concerne les associations, le Conseil municipal des enfants, le point jeune ou que sais-je.

Nous sommes, pour les métiers de bouche, à un forfait de 50 € par jour ;

Pour les métiers artisanaux à un forfait de 5 € par jour, autant dire que l'on offre quasiment la place ;

Les associations, le comité de jumelage, le Conseil municipal des enfants, l'espace jeune ou les écoles... la place est gratuite pour les soirs de marché gourmand, ce qui permettra à ces structures de venir vendre des gâteaux des boissons... pour financer certains projets.

Nouveauté, nous mettons en place une permission de voirie d'abord pour la mise en place d'échafaudages ou de clôture de chantier, les deux premières semaines sont gratuites et ensuite, on passe à un tarif de 30 €/semaine, à partir de la 3^e semaine, sachant que toute semaine commencée est due.

S'agissant des bennes, nacelles, grues, engins de chantier, dépôt de matériaux ou que sais-je, on est à une redevance de 15 €/jour.

Cette fois-ci pour les frais d'enlèvement de dépôts sauvages, de déchets sur le territoire de la commune. Le fait est que l'abandon de déchets de toute nature est fréquemment constaté sur le territoire communal, ce qui est absolument insupportable, tous les week-ends, notamment, on assiste à de telles incivilités ce qui suppose de la part de nos agents, qui passent une grande partie de leur lundi à ramasser les dépôts de ceux qui sont « mal éduqués » et on a décidé, si possible, non pas de partir en guerre contre ces incivilités, mais pas loin et ça commence par la mise en place d'une « petite piqure » en cas d'abandon de déchets. Donc, on met en place d'abord, un montant forfaitaire de 300 € pour l'évacuation des dépôts. Dès lors que cette évacuation ne nécessite pas l'utilisation d'un poids lourd, évidemment, cela suppose que l'on puisse identifier le fautif, et ça, croyez-moi, c'est très compliqué, mais ça nous arrive d'y arriver et on met en place un montant forfaitaire de 500 € pour l'évacuation des dépôts qui nécessitent, cette fois, l'utilisation d'un poids lourd. Et on se réserve même la possibilité de facturer au coût réel, si vraiment, on est confronté aux besoins d'avoir recours à un prestataire en raison de la nature des matériaux à évacuer. Il n'y a pas très très longtemps, on a évacué, des dizaines si ce ne sont des centaines de kilos d'éverites qui ont été déposées dans la Palu Est du côté des Prades un week-end. Ça nous a coûté très cher d'évacuer ces tôles d'éverites et en plus de ces petits tarifs, évidemment, si on arrive à identifier le coupable, il y a évidemment, la petite amende au pénal qui va avec et à l'arrivée, ça peut faire une petite piqure, somme toute très méritée.

On le fait parce que ces incivilités sont insupportables. Évidemment, il faudra davantage mettre en place ces sanctions pour le fléau cesse. Petite observation, je ne vise personne, depuis quelques mois, ces incivilités se sont multipliées, de là à établir un rapport de cause à effet entre ce que l'on nous annonce du côté du Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères et ce phénomène. Je ne sais pas s'il y a un lien de cause à effet, mais en tout cas, le fait est que ces dépôts sauvages se multiplient, ce que je regrette.

Y a-t-il des remarques ou des observations au sujet de ces redevances, de ces sanctions prévues ?

Mme FONTAINE : Non pas de remarque particulière, nous souscrivons à cette démarche complètement.

M. DE LAUNAY : Très bien, je vous remercie, Mme FONTAINE. Je sou mets donc ces redevances au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette unanimité.

8. Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités – recrutement d'agents contractuels de remplacement

M. DE LAUNAY : chère Brigitte, je t'en prie.

Mme NABET-GIRARD : Monsieur le Maire, mes chers collègues, très régulièrement, nous mettons à jour le tableau des effectifs. C'est un petit exercice que nous faisons régulièrement. Sur le tableau des effectifs, nous avons les titulaires et nous avons maintenant obligation et nous le faisons depuis deux ans, de mettre à jour un tableau pour des emplois temporaires, saisonniers et avec une évaluation qui a été faite par le service des ressources humaines. Le tableau a été mis à jour, il vous a été présenté en septembre. Nous l'avons voté et comme il y a quelques réajustements, nous repassons ce tableau aujourd'hui, où il s'agit donc, du personnel temporaire.

Vous avez un nombre d'emplois maximal, mais nous devons répondre à nos engagements, c'est pourquoi nous vous présentons ce tableau, pour cadrer un peu les choses et que nous puissions travailler, que les services puissent avoir ce volet volant possible, pour respirer un peu.

Ce sont des agents non titulaires, des contrats temporaires, des contrats saisonniers. Ce sont des CDD, ça peut être quelques heures parfois. Il s'agit de quelques heures notamment pour des garderies... voilà de quoi il s'agit.

M. DE LAUNAY : Des remarques ? Je sou mets cette délibération au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

9. Création au tableau des effectifs d'un emploi à temps complet

M. DE LAUNAY : Brigitte, tu gardes la parole.

Mme NABET-GIRARD : On revient sur quelque chose de plus classique. C'est le tableau des effectifs dont je vous parlais précédemment, où là, nous avons un emploi à temps complet. Il n'est pas d'usage de donner le nom de la personne recrutée, mais il s'agit de renforcer l'équipe... de réponse aussi à nos engagements du côté de la médiathèque et nous avons donc, une personne recrutée au 15 février 2023, donc, avec le départ à la retraite de Martine et cette obligation qui est faite aussi par nos financeurs de pouvoir avoir l'équipe qui convient pour pouvoir faire fonctionner cet équipement.

M. DE LAUNAY : Très bien, des questions ? Je sou mets cette délibération au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

10. Autorisation de signature de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF

M. DE LAUNAY : La parole est à Delphine.

Mme FLOIRAT-RATTE : Cette délibération concerne la signature de la nouvelle Convention Territoriale Globale. Il faut savoir que depuis 2017, la CALI a signé avec la CAF, une convention territoriale globale au service des familles et ceci afin de renforcer les politiques publiques en direction des familles. Auparavant, des financements étaient donnés pour les communes dans le cadre du contrat enfance jeunesse. Or, maintenant, pour bénéficier d'un bonus de territoire, il faut que les communes aient signé cette convention territoriale globale. Or, Izon n'avait jamais signé cette convention, puisque nous n'étions pas éligibles. Maintenant, nous sommes éligibles puisque nous sommes passés à 4 jours et donc, nous demandons au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, afin de bénéficier de ce bonus territoire.

M. DE LAUNAY : Des questions ? Je vous en prie, Mme FONTAINE.

Mme FONTAINE : C'est un document extrêmement intéressant, extrêmement complet sur la commune et sur la CALI. À l'échelle de notre commune, avez-vous déjà défini des besoins prioritaires ou sur quoi seront fléchées, particulièrement, les ressources mises à disposition par la CAF ?

Mme FLOIRAT-RATTE : Pour l'instant, c'est sur l'accueil périscolaire le matin et le soir et après, il y a toute la partie parentalité où ça peut être des actions menées dans le cadre de la parentalité.

Mme FONTAINE : Et du coup, sur le périscolaire, quel impact, cela aura-t-il pour les familles izonnaises ?

Mme FLOIRAT-RATTE : Pour l'instant, ça sera un impact financier, pas pour les familles izonnaises, mais pour la commune, puisqu'en fait, ce sont des aides qui étaient attribuées dans le cadre du contrat enfance jeunesse, mais c'était pour les collectivités, or, maintenant, ce contrat n'existe plus et c'est un moyen pour la CAF d'aider les collectivités sur le périscolaire. En fait, ça se substitue et ça a un impact sur la collectivité.

Mme FONTAINE : D'accord, mais pas sur le coût pour les familles à l'heure actuelle ?

Mme FLOIRAT-RATTE : Non.

Mme FONTAINE : D'accord, et dernier point, puisque l'on reparle de la CAF, M. le Maire, est-ce que vous pouvez nous redonner des informations concernant votre litige avec la CAF ?

M. DE LAUNAY : Absolument rien n'a évolué, sinon que l'on a perdu et on paye. On n'a pas exercé de recours au tribunal administratif, on paye, on a étalé... nous allons payer mensuellement, à raison de 1 000 € par mois jusqu'à 32 000 €. On a trouvé un petit terrain d'entente, on aurait pu se faire aligner à hauteur de je ne sais pas combien, et ils ont fait un « petit effort » et nous, on va se tenir au contentieux et on « reste bons amis ».

Mme FONTAINE : Je vous remercie pour ces précisions.

M. DE LAUNAY : Je vous en prie. C'est important de rappeler combien l'héritage peut être lourd à porter. Je sou mets cette délibération au vote s'agissant de l'Autorisation de signature de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

11. Conventions d'occupation des locaux avec les associations 2023/2026

M. DE LAUNAY : Il s'agit des conventions d'occupation des locaux avec les associations izonnaises pour la période 2023/2026. Gilles, je t'en prie, tu as la parole.

M. BOUEY : Merci, M. le Maire. Juste, si M. le Maire me le permet, je voudrais faire un aparté par rapport aux conventions, je souhaitais excuser l'absence de Thierry DIRHEIMER. Et je souhaitais prendre la parole pour lui dire surtout à notre Titi, tout mon soutien dans cette épreuve très difficile qu'il traverse, dans sa chaire qui est meurtrie. On perd trop souvent nos valeurs, à mon avis à cause de nos engagements, de notre vie, et on oublie vite, très, très vite, ce pourquoi, nous sommes ici, sur terre. Je tenais juste à remettre un peu l'église au milieu du village et à partager avec Titi et les siens toute ma peine, toute sa peine, et je sais que je ne peux pas prendre sa peine, mais par contre, je la partage fort avec lui.

Maintenant, pour ce qui est des conventions, ce sont des conventions entre les locaux municipaux et les associations, c'est habituel à cette période. L'année dernière, nous l'avons fait également avec quelques associations. Cette année, nous allons conventionner avec 18 associations. Nous avons envoyé ces conventions aux associations qui ont pu en prendre note et nous donner leur accord pour signer avec eux. Et puis le seul changement par rapport aux anciennes conventions, c'est la durée, qui au lieu d'être sur 1 an est sur 3 ans. Et puis dans ces conventions, on insiste vraiment sur l'utilisation des fluides qui doit être un peu plus modérée vu les temps que l'on traverse. La période étant difficile financièrement, due aux événements que l'on ne maîtrise plus du tout, il paraît nécessaire que chacun, à son niveau, joue le jeu par rapport à cette utilisation des fluides et aussi surtout, par rapport aux demandes de subventions, j'ai vu passer des demandes de subventions qui sont extraordinaires par rapport à l'existant. Quand bien même on demandait d'être raisonnable. Donc, c'est dommage que tout le monde ne puisse pas jouer le jeu. Mais il faudra faire des choix qui seront faits. Et par rapport à cette convention, je vous demanderai simplement de les accepter.

M. DE LAUNAY : Des observations peut-être ? Pas d'observation. Je sou mets ces conventions d'occupation des locaux avec les associations au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

12.Candidature à l'accueil d'une Brigade Territoriale de Gendarmerie

M. DE LAUNAY : Le dernier sujet va faire l'objet de deux délibérations. Mais dernier et gros sujet à l'ordre du jour, s'agissant de la possibilité d'accueillir une brigade territoriale de gendarmerie sur le territoire d'Izon. Je vais vous demander, en premier lieu de bien vouloir soutenir cette candidature et ensuite de bien vouloir me permettre de signer tous les actes nécessaires pour que ce dossier voie le jour.

Le contexte, vous le savez, j'en ai parlé à plusieurs d'entre vous en commission, en tout cas, on a eu une annonce gouvernementale, au cœur de l'été, consistant à dire qu'ils allaient créer 200 nouvelles brigades de gendarmerie sur le territoire national et l'idée a germé dans ma tête, au sortir de l'été, me disant que peut-être qu'Izon pourrait candidater et obtenir cette brigade de gendarmerie. Sachant qu'il me semble qu'il y a un trou dans la raquette, en tout cas entre Ambarès et Libourne et ce trou dans la raquette, ce maillage territorial un peu distendu et ce besoin de proximité qu'ont les habitants avec les forces de l'ordre, ce besoin pourrait être comblé si Izon parvenait à se doter d'une brigade de gendarmerie. C'est d'ailleurs un projet qui était déjà dans les tuyaux, il y a des années, pour ne pas dire, il y a des dizaines d'années, puisque j'en ai moi-même entendu parler quand je suis arrivé à Izon, il y a une vingtaine d'années. Donc, c'est peut-être l'Arlésienne, je n'en sais rien, mais en tout cas, une opportunité qui se présente à nous. On a été convié à rencontrer le sous-préfet, les forces de gendarmerie, le Général BARATZ en particulier, c'était cet automne à la sous-préfecture de Libourne, confirmant, par là même, qu'il y avait, effectivement, une opportunité qui pourrait se présenter sur cette partie du territoire girondin. Et depuis ce 17 novembre 2022, on travaille à préparer une candidature pour qu'Izon puisse accueillir cette brigade de gendarmerie. Izon étant, me semble-t-il en tout cas, parfaitement bien placé géographiquement, une espèce de barycentre entre la compagnie de Libourne et celle de Bouliac, entre Ambarès et Libourne. Izon me semble parfaitement placé. C'est donc une opportunité qu'il ne faut pas louper, en tout cas, de mon point de vue. J'ajoute que la présence d'une gendarmerie peut être un gage de davantage de tranquillité publique et que la tranquillité publique est le gage, a priori, d'une commune qui vit bien. La tranquillité publique fait partie intégrante du bien-vivre à Izon et nous avons été élus tous avant tout, pour que l'on vive bien à Izon. Donc, je pense vraiment que c'est une opportunité à ne pas louper. On a tout intérêt à tout faire pour obtenir cette brigade de gendarmerie à Izon.

Donc, je vous propose d'approuver cette intention, d'approuver ce projet et d'accompagner la candidature de la commune à l'accueil d'une brigade territoriale de gendarmerie. J'ajoute tout de suite que ce projet, cette intention, bénéficie du soutien plein et entier de la CALI tout particulièrement du Président Philippe BUISSON, que je remercie. Que la candidature d'Izon fait également consensus au sein de la CALI, y compris sur le territoire du Sud Libournais, et je remercie chaleureusement Jacques LEGRAND le maire de Vayres de ce consensus trouvé, l'entente est parfaite avec Jacques LEGRAND sur le sujet. Grosso modo, nous allons présenter une candidature portée par la CALI et Izon, précisant que l'option A est une brigade à Izon, si on y parvient, je vous expliquerai ensuite à l'occasion de la deuxième délibération où serait cette nouvelle brigade si l'on obtenait gain de cause et une option B, pourquoi pas, à Vayres, la frontière entre Izon et Vayres sur un foncier qui, lui aussi, présente bien des avantages. J'ajoute que nous bénéficions également du soutien du Député BOUDIER sur ce sujet et que je compte, en partie sur lui, pour convaincre Beauvau d'arbitrer en faveur d'Izon. Les premiers contacts que l'on a eus avec les forces de gendarmerie sont plutôt encourageants. On continue de préparer le dossier de candidature, on a présenté, hier, un avant-projet au Général BARATZ qui a, me semble-t-il, en tout cas, été convaincu de la solidité de notre candidature et de l'intérêt pour les forces de gendarmerie, d'avoir une brigade à Izon. Et il nous reste une semaine à 10 jours pour peaufiner ce dossier et on travaille à la schlague, les services travaillent à la schlague et j'ai bien conscience d'en demander beaucoup puisqu'il faut que l'on prépare tout cela dans un temps record.

Y a-t-il des questions ? Je vous demande, tout simplement, là, de m'autoriser à présenter cette candidature, de soutenir cette candidature et de m'autoriser à signer tous les documents et actes nécessaires à la présentation de cette candidature de manière très générale.

Y a-t-il des questions ? Ou des observations critiques ?

Mme FONTAINE : Non, pas de question particulière, plutôt notre soutien sur ce projet.

M. DE LAUNAY : C'est OK pour tout le monde ? Très bien. Je passe donc cette délibération au vote.

Qui est contre cette candidature à l'accueil d'une brigade territoriale ? Anne-Marie SARRAZIN est contre. Très bien, Mme SARRAZIN, je vous remercie. Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention, très bien, je vous remercie pour cette presque unanimité.

13.Délibération prescrivant la révision selon une procédure allégée du PLU définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation.

M. DE LAUNAY : Autre délibération à l'ordre du jour, il s'agit, en lien avec ce projet d'accueil, il s'agit maintenant de prescrire une prévision allégée du PLU à objet unique, dans l'objectif de lever tous les éventuels obstacles juridiques, à l'accueil de cette nouvelle brigade territoriale de gendarmerie.

Le site qui est ciblé sur Izon se situe en face de la Mairie sur un terrain qui est, pour l'essentiel, propriété de la commune. Terrain qui n'est pas classé en zone constructible à ce jour, pourtant, on est pile-poil en face de la mairie, ce qui peut surprendre, mais c'est un fait, on a une petite réserve foncière communale qui est en face de la mairie, qui n'est pas constructible. Je propose donc, afin que nous allions aussi vite que possible, de procéder à une révision allégée du PLU à objet unique, donc portant uniquement sur ces parcelles en face de la mairie. Ceci pour convaincre les forces de gendarmerie, pour convaincre le ministère de l'Intérieur en particulier et le ministère de la Défense, de la pertinence de notre projet et pour les rassurer sur la faisabilité juridique et technique de ce projet. On n'a pas trop le choix, ai-je envie de dire. Je vais aller jusqu'au bout en toute transparence : on a le choix entre deux procédures et très sincèrement, je n'ai pas de religions sur le sujet et je ne suis pas encore certain du choix que l'on fera demain. On a, grosso modo, le choix entre une révision allégée du PLU à objet unique, consistant à passer ces parcelles en constructibles, c'est l'objet de la délibération présente et l'autre possibilité que l'on a et j'hésite encore, c'est de procéder à une déclaration de projet, valant mise en conformité du PLU s'agissant d'un projet d'intérêt général. La première passe par la révision du PLU, c'est celle que je propose ce soir, la deuxième, passe entre autres par un arrêté du Maire et par un arrêté du Président de l'EPCI. Ce sont deux procédures qui se ressemblent, mais qui pourraient peut-être même être parfaitement compatibles l'une et l'autre, mais on joue sur deux tableaux, pour l'instant. Je vous demande de délibérer ce soir pour ne pas que l'on perde de temps, il n'est pas dit que l'on aille jusqu'au bout de la révision allégée. Peut-être que l'on va opter, dans quelques semaines pour l'autre procédure. Mais pour prendre de l'assurance, en quelque sorte, je vous demande de délibérer dès ce soir, sur cette procédure de révision allégée du PLU.

Y a-t-il des remarques ?

Mme FONTAINE : Juste une question : du coup, comment sera fléché le terrain ? En zone juste à urbaniser ou plus précisément que cela ?

M. DE LAUNAY : Non, le terrain sera fléché en zone à urbaniser. De mon point de vue, c'est un terrain qui a, à la fois, vocation à accueillir un équipement collectif, type gendarmerie et de l'habitat et/ou des commerces.

On verra en commission, exactement quel sera le contenu de cette révision à objet unique. Que fera-t-on de ces parcelles ? C'est très exactement ce que l'on fait depuis plusieurs mois. Là, dans l'urgence, il s'agit d'engager cette procédure et ensuite, le process va être long. Une procédure allégée, on me dit que c'est douze mois, moi, j'aimerais que l'on y parvienne en neuf. On me dit que c'est impossible, on va quand même tenter de le faire en neuf mois. On va compter douze mois a priori. Ça veut dire que comme on l'a toujours fait, on va d'abord lancer une procédure tranquillement, il y aura un « porter à connaissance », on va associer les personnes publiques associées, il y aura du travail, qui sera fait en commission, il y aura une enquête publique, etc. C'est juste un process classique en format un peu accéléré, mais ne va pas y aller en trois mois. On aura l'occasion d'échanger, évidemment, et d'essayer de trouver un consensus sur ce que l'on fera en face de la Mairie.

Mme FONTAINE : D'accord, je vous remercie pour cette précision.

M. DE LAUNAY : D'autres questions peut-être ? Très bien, je passe cette délibération au vote. Qui est contre cette délibération ? Mme SARRAZIN, évidemment, c'est logique. Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie pour cette quasi-unanimité.

Informations diverses : • Décisions de l'ordonnateur

M. DE LAUNAY : J'ai deux décisions à vous communiquer, décisions prises dans le cadre de mon pouvoir d'ordonnateur. D'abord, nous allons procéder à une provision pour risques et charges exceptionnelles, en raison d'un contentieux qui nous oppose à une dame, dont je ne citerai pas le nom, je ne crois pas pouvoir le faire, mais qui nous assigne devant le tribunal administratif de Bordeaux, dans un procès en responsabilité administrative classique. Mais on doit approvisionner 10 000 €. Cette dame réclame 7 550 € de préjudice et 1 500 € en raison d'une expertise médicale. Grosso modo, on provisionne 10 000 €, on pourrait en parler plus longuement si vous voulez, mais c'est un contentieux dont on a déjà parlé. Je crois que l'incident a eu lieu quelques semaines avant notre arrivée. C'est une affaire qui traîne plus ou moins, il faut bien que l'on provisionne 10 000 €.

La deuxième décision, c'est une dépense imprévue en section de fonctionnement, ce sont les intérêts liés à l'emprunt que nous avons réalisé, effectivement, pour la première phase de l'emprunt, auprès du Crédit Mutuel Arkéa et donc, il y a 1 150 € d'intérêts, qui ont été inscrits au budget.

Des questions ? Je suppose que non. Je vous remercie, je vous souhaite une très bonne soirée, à très bientôt.